



Association Français du monde ADFE Section Côte d'Ivoire
Association reconnue d'utilité publique

Poste : Abidjan – Côte d'Ivoire

CCB 1 du 17 avril 2024

DÉCLARATION LIMINAIRE DE FRANÇAIS DU MONDE ADFE CI

Objet : Bourses scolaires 2024/2025 et variation de l'Indice de Parité du Pouvoir d'Achat (IPPA)

Les établissements d'enseignement français à l'étranger, qu'ils soient en gestion directe par l'AEFE, conventionnés ou partenaires, ont pour mission d'« assurer, en faveur des enfants français établis hors de France, les missions de service public relatives à l'éducation » (Art. L452-2 du Code de l'éducation). Le système de l'aide à la scolarité est censé permettre à tous les enfants français l'accès à ces établissements.

L'an dernier, la hausse de 2 à 7% de la Contribution progressive de solidarité (CPS) avait entraîné une diminution brutale des quotités de bourses. Cette année, l'évolution à la baisse de l'Indice de parité de pouvoir d'achat (IPPA), conjuguée au maintien à 7% de la CPS, va alourdir encore davantage le reste à charge des familles.

Pour la Côte d'Ivoire, l'IPPA passe de 96 à 81. Cet ajustement, en sens inverse de l'évolution du coût de la vie dans notre pays, est imposée aux conseils consulaires sans concertation ni explications ni moyen de contrôle puisque le calcul de cet indice, basé sur les données d'un cabinet de conseil privé, est tenu secret.

Ces mesures au détriment des familles aux revenus intermédiaires ont pour seul but de faire entrer le montant des bourses scolaires dans une enveloppe limitative constante qui, elle-même, n'est pas à la hauteur des besoins.

En Côte d'Ivoire, près de 10% des élèves demandeurs pourraient se retrouver exclus du dispositif (945 demandes). Ces restrictions budgétaires risquent de fermer à certains élèves l'accès à nos écoles voire même d'entraîner des déscolarisations.

Dans de telles conditions, nous ne voyons pas comment pourrait être atteint l'objectif affiché du gouvernement de doubler les effectifs dans le réseau d'enseignement français à l'étranger et de défendre la francophonie. Aussi, nous réclamons une politique d'aide à la scolarité plus ambitieuse afin de préserver la mixité sociale et l'accès à la scolarisation dans notre réseau de tous les enfants français à l'étranger.